

PARTIE 1 : Environnement naturel, environnement urbain

A. L'environnement naturel

a- Climatologie

Dans la région dont fait partie la commune de Riom-ès-Montagnes, l'altitude et le relief caractérisent principalement le climat puisque, représentant une façade occidentale du Massif des volcans cantaliens, Riom-ès-Montagnes subit directement l'influence climatique océanique par les masses d'air provenant de l'Atlantique.

Pour cette raison, les précipitations annuelles moyennes sont de 800 à 1200 mm/an et sont assez bien réparties dans l'année avec des maxima en automne et en hiver.

Quant aux températures moyennes annuelles, elles sont assez basses du fait de l'altitude et se situent aux alentours de 8°C.

b- Le contexte hydrographique

Le réseau hydrographique de Riom-ès-Montagnes est essentiellement constitué des rivières La Petite Rhue et de son affluent, La Véronne. D'orientation Sud-Nord, elles se rejoignent dans la partie septentrionale de la commune.

Ce réseau hydrographique est complété par un chevelu de petits ruisselets, appartenant pour la plupart aux bassins versants de La Véronne et de La Petite Rhue.

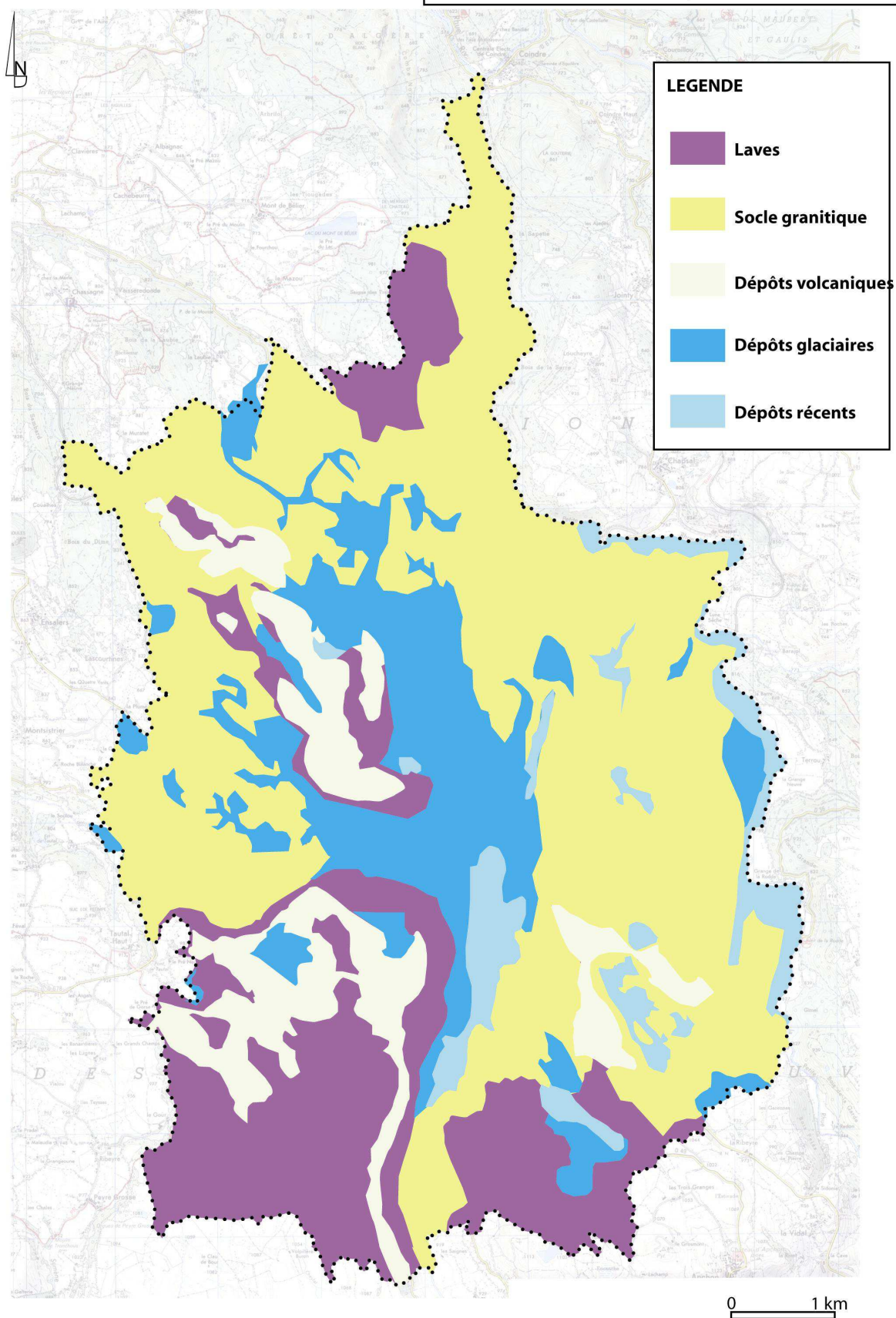
Voir carte page 7

c- Géologie

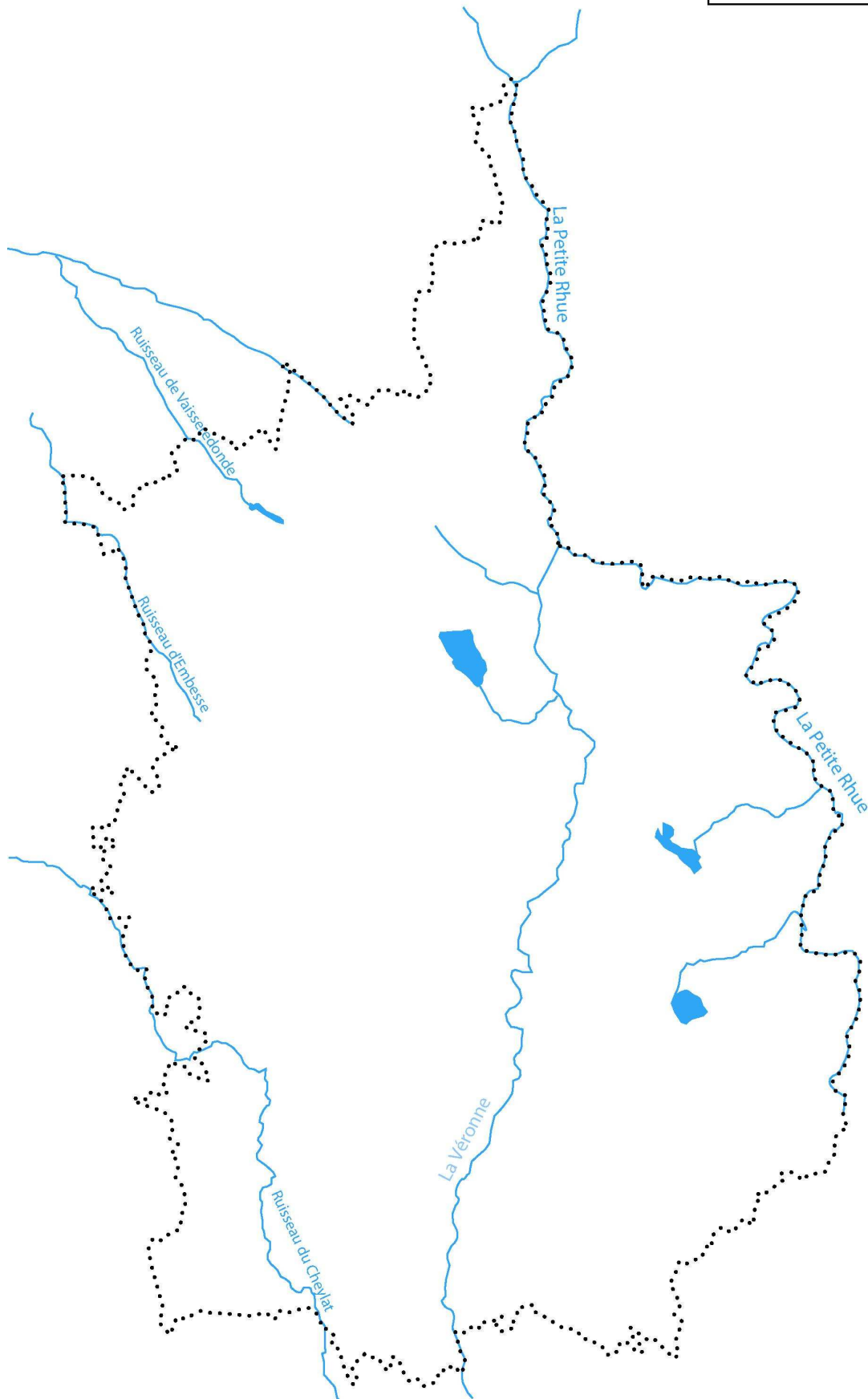
La structure géologique communale est marquée par différentes coulées basaltiques, provenant des volcans cantaliens, qui ont recouverts le socle granitique. L'érosion différentielle ajoutée au creusement glaciaire a permis de découper le relief et de modeler la topographie actuelle.

Voir carte page suivante

CARTE GEOLOGIQUE SIMPLIFIEE



HYDROGRAPHIE



d- Espaces naturels, faune et floreVoir carte pages 12-13

La commune de Riom-ès-Montagnes compte trois ZNIEFF de type 1 et une de type 2 sur son territoire qui permettent de dresser un inventaire de la faune et la flore présente sur le territoire communal. Les ZNIEFF de type 1 ont une taille limitée et sont définis par la présence d'espèces ou de milieux rares ou caractéristiques du patrimoine naturel régional. Les ZNIEFF de type 2 correspondent aux grands ensembles naturels riches ou peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Si les ZNIEFF ne demeurent qu'un inventaire et n'ont donc pas de valeur réglementaire propre, elles constituent, en zone de montagne, un élément d'appréciation pour désigner les espaces caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard, à préserver en application du paragraphe II de l'article L145-3 du code de l'urbanisme.

Les Gorges de la Rhue (ZNIEFF de type 1, couvrant partiellement la commune de Riom-ès-Montagnes dans sa partie septentrionale – source : DIREN)

Affluent de la rive gauche de la Dordogne, la Rhue a creusé une vallée encaissée dans les roches métamorphiques du Nord-Ouest du Cantal. Dans la partie centrale du site, elle forme de véritables gorges où affluent d'importants rochers et éboulis.

Dans la partie aval de la vallée, et en adret, c'est la chênaie qui domine, remplacée en ubac par la hêtraie pure ou des hêtraies sapinières. Des forêts de ravins à érables et tilleuls ont été signalées dans certains secteurs où apparaissent des plantes caractéristiques de ces groupements comme la monnaie du pape ou la scolopendre.

La bruyère cendrée, présente dans les landes sèches sur sols squelettiques, témoigne de l'influence atlantique qui touche cette vallée, largement ouverte à l'Ouest.

Des mammifères prestigieux tels que la loutre, le cerf et la genette fréquentent le site. Celui-ci présente un intérêt ornithologique exceptionnel. En particulier, dix espèces de rapaces y nichent, dont deux figurant sur la liste rouge nationale. Il s'y ajoute le pic noir, le torcol, le martin-pêcheur,... Soit en tout une dizaine d'espèces d'intérêt communautaire.

A noter aussi l'intérêt herpétologique (coronelle lisse, couleuvre verte et jaune,...) et entomologique (espèces remarquables de papillons).

Les gorges de la Rhue sont également inventoriées au titre de la directive européenne n°92/43 (« directive Habitats »).

Les sagnes de Grand Combe et de Murat (ZNIEFF de type 1, couvrant partiellement la commune de Riom-ès-Montagnes dans sa partie méridionale – source : DIREN)

Ces tourbières, de dimensions moyennes, sont situées en limite communale sud entre Riom-ès-Montagnes, Apchon et Collandres, dans des dépressions bordées de pâturages.

Elles présentent des bas-marais eutrophes et oligotrophes, des landes humides et des boisements de saules. Le haut-marais ombrotrophe, milieu d'intérêt communautaire prioritaire, n'est représenté que par les premiers stades d'assèchement sous forme de coussins exondés à sphaignes.

Trois espèces figurant sur la liste nationale des plantes protégées sont recensées sur le site. Il s'agit d'espèces boréales typiquement inféodées aux tourbières : l'andromède à feuilles de polium, la laïche des boubiers et la droséra à feuilles rondes.

L'entomofaune semble également très intéressante bien que peu étudiée encore. Le lézard vivipare et la vipère péliade sont présents sur les landes et zones humides montagnardes de ces sites.

Ces tourbières de grand intérêt biologique doivent être soustraites à toute intensification pastorale et à toute modification artificielle du régime et du niveau hydrique.

Les étangs des Bondes et du Roussillou (ZNIEFF de type 1 – source : DIREN)

Situé à environ 900m d'altitude, à l'est du bourg de Riom-ès-Montagnes, le site regroupe un ensemble de zones humides montagnardes parmi lesquelles s'individualisent deux lacs tourbières, les étangs des Bondes et du Roussillou, occupant une surface respective de 6,5 et de 5 hectares.



Lac du Roussillou

Source : site Internet des réservoirs de Roussillou et des Bondes



Lac des Bondes

Source : site Internet des réservoirs de Roussillou et des Bondes

Ils présentent des milieux diversifiés, principalement les stades colonisateurs de l'eau libre et les bas marais et marais de transition à sphaignes, jusqu'aux premiers stades d'assèchement du haut marais sous forme de coussins exondés à sphaignes.

La flore est très riche avec à la fois des hélophytes ou hydrophytes lacustres comme le flûteau nageant, espèce d'intérêt communautaire, ou la ciguë aquatique mais aussi avec des espèces des tourbières acides comme la droséra à feuilles rondes, la laïche des boubiers, l'andromède et la canneberge,.... Au total, on relève sept espèces protégées au niveau national ou régional.

En outre, ces sites montrent un intérêt faunistique certain avec la présence du râle d'eau, en nette régression en Auvergne, et d'un papillon figurant à l'annexe II de la directive Habitat : le damier de la succise.

Le lézard vivipare se rencontre également sur les landes de ce site.

Le strict respect des équilibres hydrologiques actuels s'impose dans la perspective de maintenir la diversité biologique de ces sites.

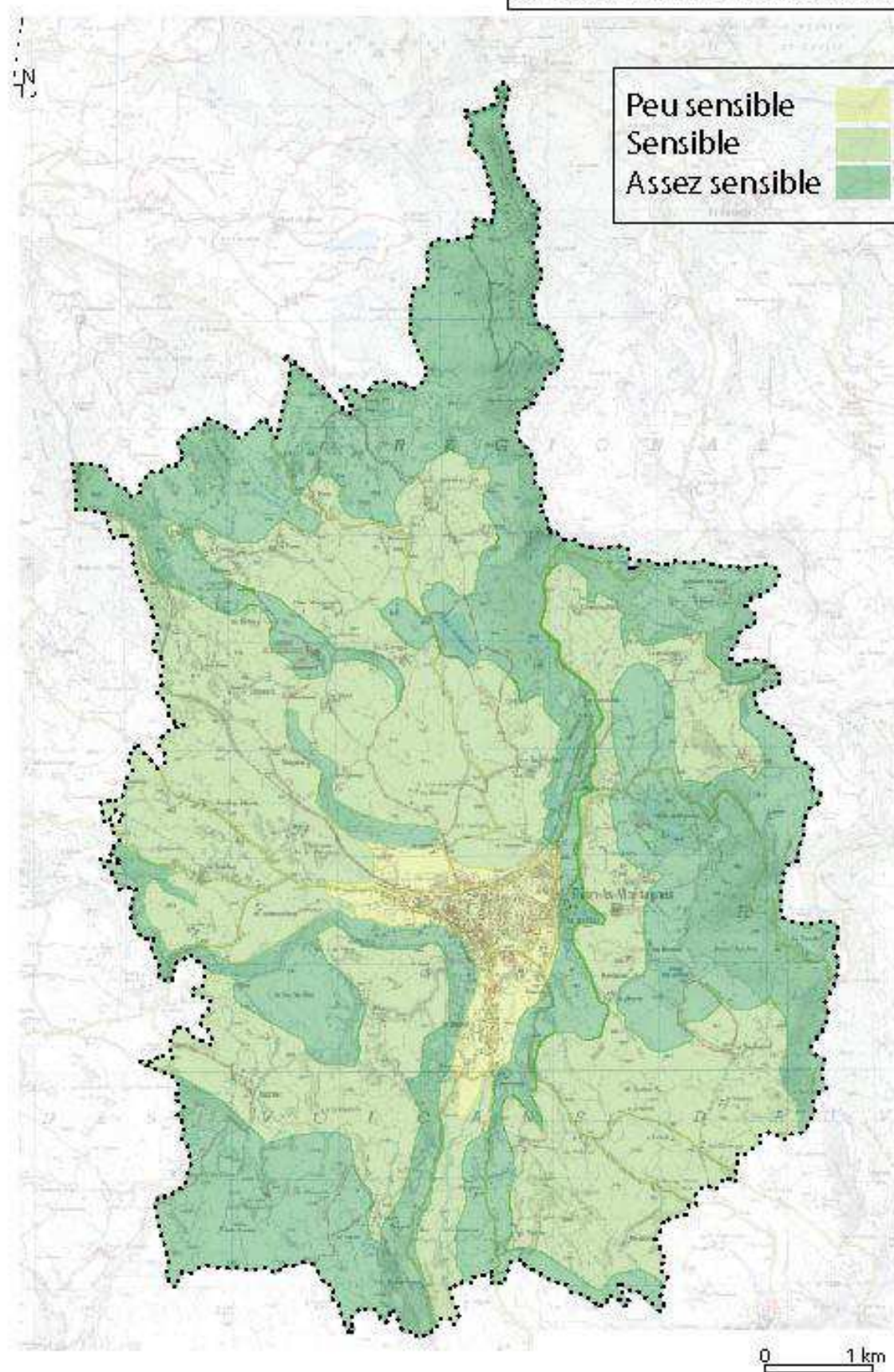
Massif du Cantal (ZNIEFF de type 2)

La commune de Riom-ès-Montagnes est bordée par la ZNIEFF de type de 2 du massif du Cantal sur sa limite communale sud.

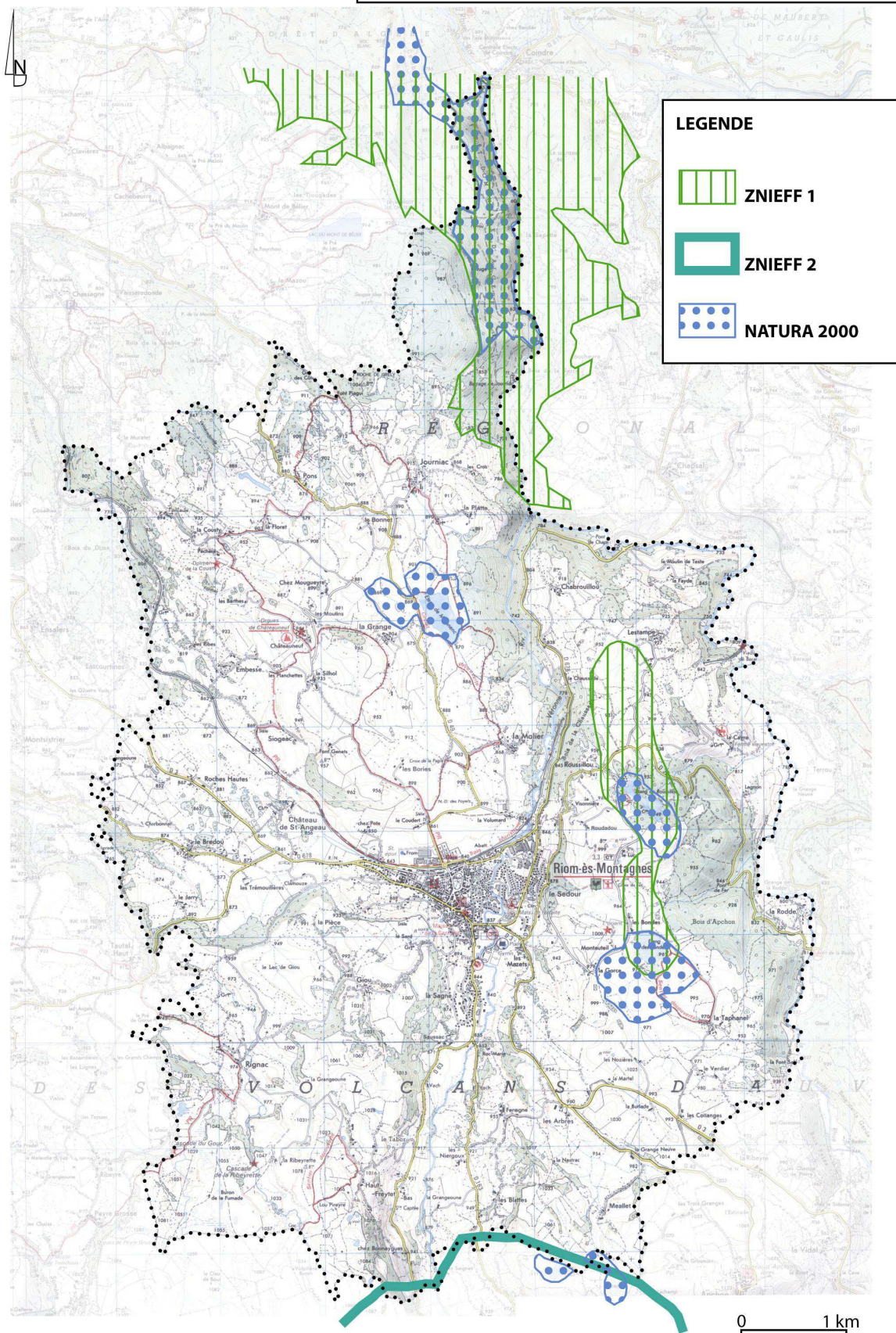
Zones Natura 2000

Deux secteurs sont inventoriés au titre de la directive européenne n°92/43 (« directive Habitats ») : les gorges de la Rhue, précédemment évoquées, et les « zones humides de la région de Riom-ès-Montagnes » qui regroupent, pour la commune, les tourbières et les lacs des Bondes, du Roussillou et ...

SENSIBILITE PAYSAGERE



CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES



e- Les paysages naturels

Voir cartes pages 17-18

1. La topographie communale

La topographie communale est principalement constituée de hauts plateaux culminant à une altitude comprise entre 1100 et 900m. Inclins vers le Nord, ces hauts plateaux demeurent relativement plans (les pentes sur la surface du plateau étant de l'ordre de 3 à 4 %), ceci surtout dans la partie septentrionale de la commune.

Ces hauts plateaux sont découpés par les vallées creusées par la Petite Rhue et la Véronne, cette dernière s'encaissant en aval du bourg dans de profondes gorges rejoignant le cours de la Petite Rhue.

2. Les grandes entités paysagères

Le paysage communal est marqué par six principales entités paysagères :

- les hauts plateaux dénudés : Dominant le bourg de Riom-es-Montagnes, les trois hauts plateaux du Sard, des Bories et des Bondes présentent des paysages très ouverts, offrant de magnifiques panoramas sur les massifs du Sancy, au nord et du Cantal, au sud. L'habitat y est présent sous forme de petits hameaux groupés ou de burons isolés.



- Les rebords de plateaux ; pentus, souvent boisés, ils demeurent assez sensibles sur le plan paysager, étant directement exposés visuellement.
- La haute vallée de la Véronne



- Les gorges boisées de la Véronne

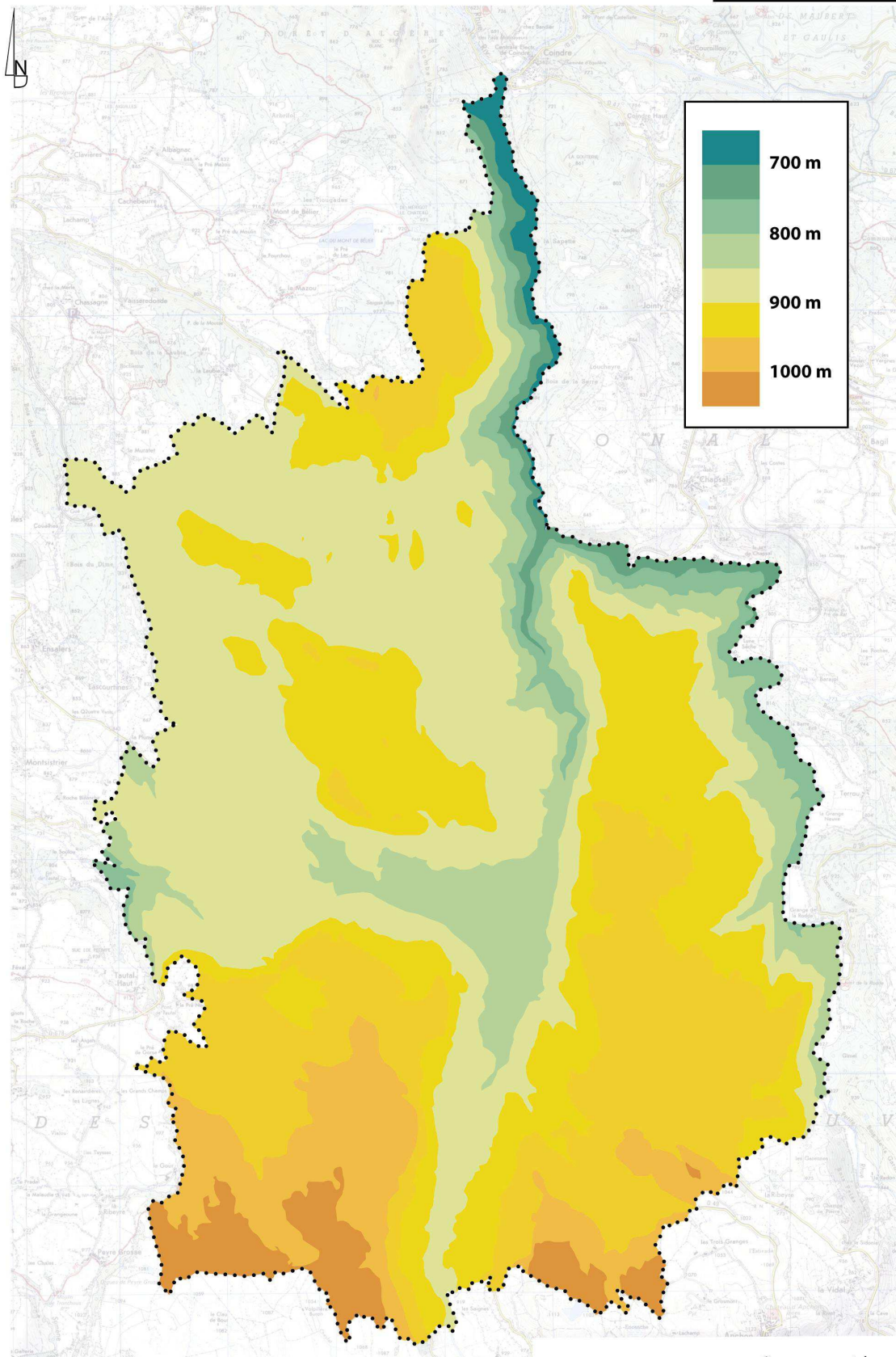


- La vallée de la Petite Rhue

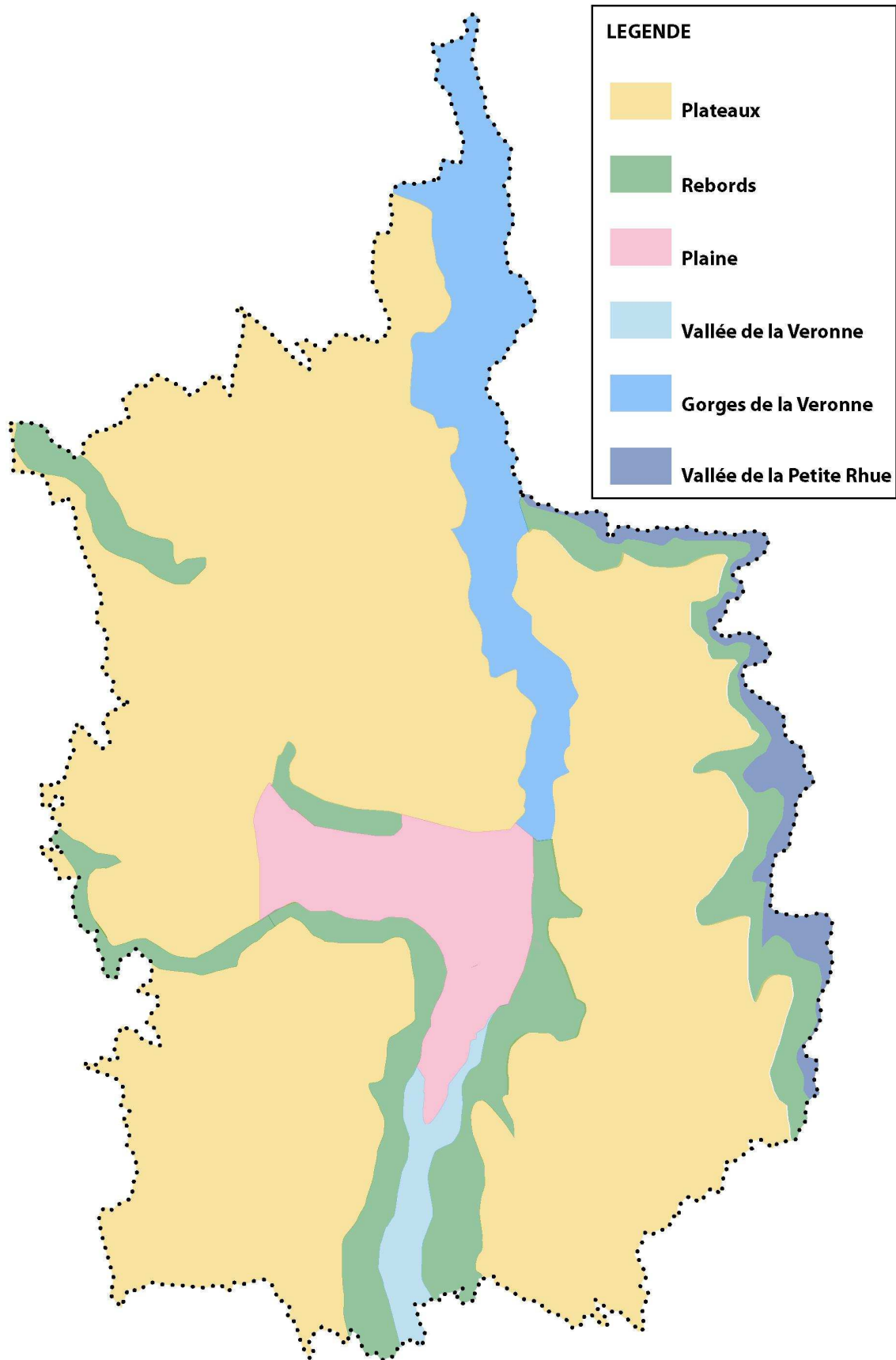


- La plaine alluviale : formée par l'élargissement de la vallée de la Véronne à la confluence avec la vallée des Sarrasins, elle est principalement occupée par le bourg de Riom-ès-Montagnes.

TOPOGRAPHIE



ENTITES PAYSAGERES



SYNTHESE DU DIAGNOSTIC « ENVIRONNEMENT NATUREL »

CARACTERISTIQUES

- Riom-ès-Montagnes se situe dans un massif de hauts plateaux, avec un climat fortement marqué par les influences montagnardes dues à l'altitude.
- Des espaces naturels très ouverts, notamment sur les hauteurs des plateaux
- Des milieux naturels comportant une faune et une flore très diversifiées.

CONCLUSION

- Un environnement qui demeure relativement préservé et qui constitue un réel patrimoine naturel.

B. ENVIRONNEMENT URBAIN

a- L'évolution urbaine du bourg

L'urbanisation de Riom-ès-Montagnes est largement liée à la topographie de son territoire, son site initial étant en effet localisé à la confluence de deux vallées (vallées des Sarrasins et de la Véronne) toutes deux relativement encaissées dans différents plateaux dominant le bourg.

Dans un premier temps, le bourg médiéval s'est organisé autour de son Eglise (11^{ème} à 16^{ème} siècles).

C'est au 19^{ème} siècle que Riom-ès-Montagnes sort de son site originel pour devenir une véritable ville. L'amorce s'effectue en 1839 et 1870 avec la création respective des routes Riom-Bort-Mauriac et Riom-Condat. L'urbanisme évolue avec l'ouverture vers la place de la Mairie et la construction de la Mairie. Le village passe ainsi de 465 habitants en 1848 (moins de 100 habitations) à 1358 habitants en 1884 (167 habitations). Le bourg de la fin du 19^{ème} siècle s'organise autour de son Eglise et de la Mairie mais reste encore relativement modeste.



Le début du 20^{ème} siècle voit d'importants changements s'opérer. L'installation de la gare et l'arrivée du train ainsi que l'industrialisation bouleverse la vision de l'urbanisme pour Riom et ses perspectives de développement.

Le nouveau développement de l'agglomération passe à l'ouest en lien avec l'arrivée du train mais aussi d'activités de type industriel. Sur ce quartier sont venues se greffer d'autres activités artisanales mais aussi des lotissements. En 1950, la ville compte près de 3000 habitants.

Riom-ès-Montagnes connaît ensuite une nouvelle période de développement avec la construction au Nord Ouest de la ville des foyers cantaliens ; la ville atteint alors son apogée démographique avec 3624 habitants en 1975. Il faudra alors attendre les années 80 pour voir un nouvel essor urbain avec la création d'un lotissement et d'une zone à vocation artisanale dans le sud de la ville (Route de Collandres). Vaste zone d'habitats, elle se partage entre habitat pavillonnaire individuel et habitat collectif à vocation sociale. De son côté, la zone artisanale connaît un développement limité et difficile.

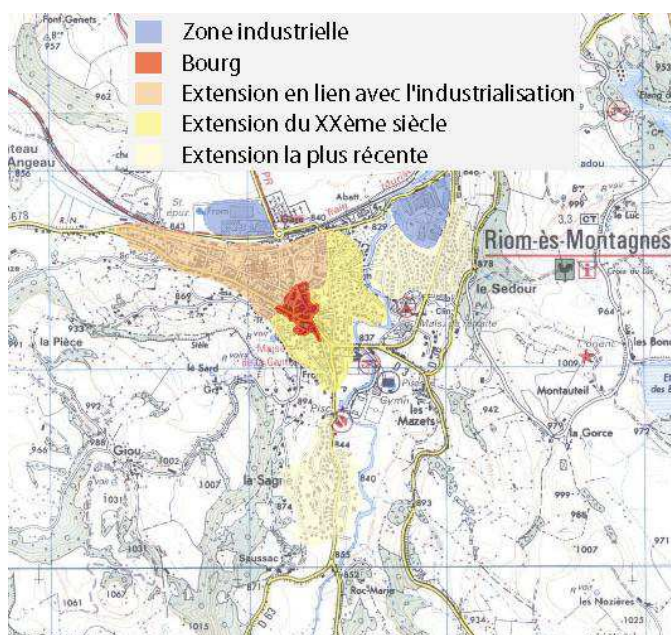
La décennie 90 voit la croissance du pôle des Mazets, à vocation touristique, sportive et de loisirs d'assez bonne qualité et à fort potentiel. Pour autant, malgré cet essor, la population n'a cessé de diminuer depuis 1975.

b- La morphologie urbaine du bourg

Du point de vue de la morphologie urbaine, on distingue en premier lieu l'axe principal et structurant de la ville que constitue la rue reliant la gare au centre ancien.

Outre l'intérêt évident de cet axe dans les déplacements intra urbains, celui-ci a progressivement reçu une grande partie des équipements importants de la ville : église, mairie, place, poste, école, collège, gare (aujourd'hui Maison du développement et de la formation), mais aussi un réseau important de commerces et services ainsi que la tenue du marché et de la foire.

Sur sa morphologie urbaine *stricto sensu*, la ville se définit par sa continuité mais aussi par sa relative compacité et son impression massive. La topographie environnante ne se prêtant guère à l'étalement urbain, le développement compact de la ville s'est ainsi organisé autour du centre ancien accompagné d'extensions récentes le long de la vallée de la Véronne.



Le réaménagement urbain

Entamé depuis déjà quelques années, la politique de réaménagement du bourg a permis une reconquête de l'espace public, axée à la fois sur la réorganisation et l'embellissement de l'environnement urbain.

Fer de lance de cette politique, le centre ville a été largement remanié. Il propose désormais une nouvelle organisation de la voirie, des espaces piétons plus conséquents, des stationnements plus nombreux et un cadre plus agréable du fait de choix de matériaux d'une grande qualité et homogénéité esthétique.

La reconquête de cet espace a permis de concilier la circulation automobile et leur stationnement avec les piétons et le soucis de leur sécurité.



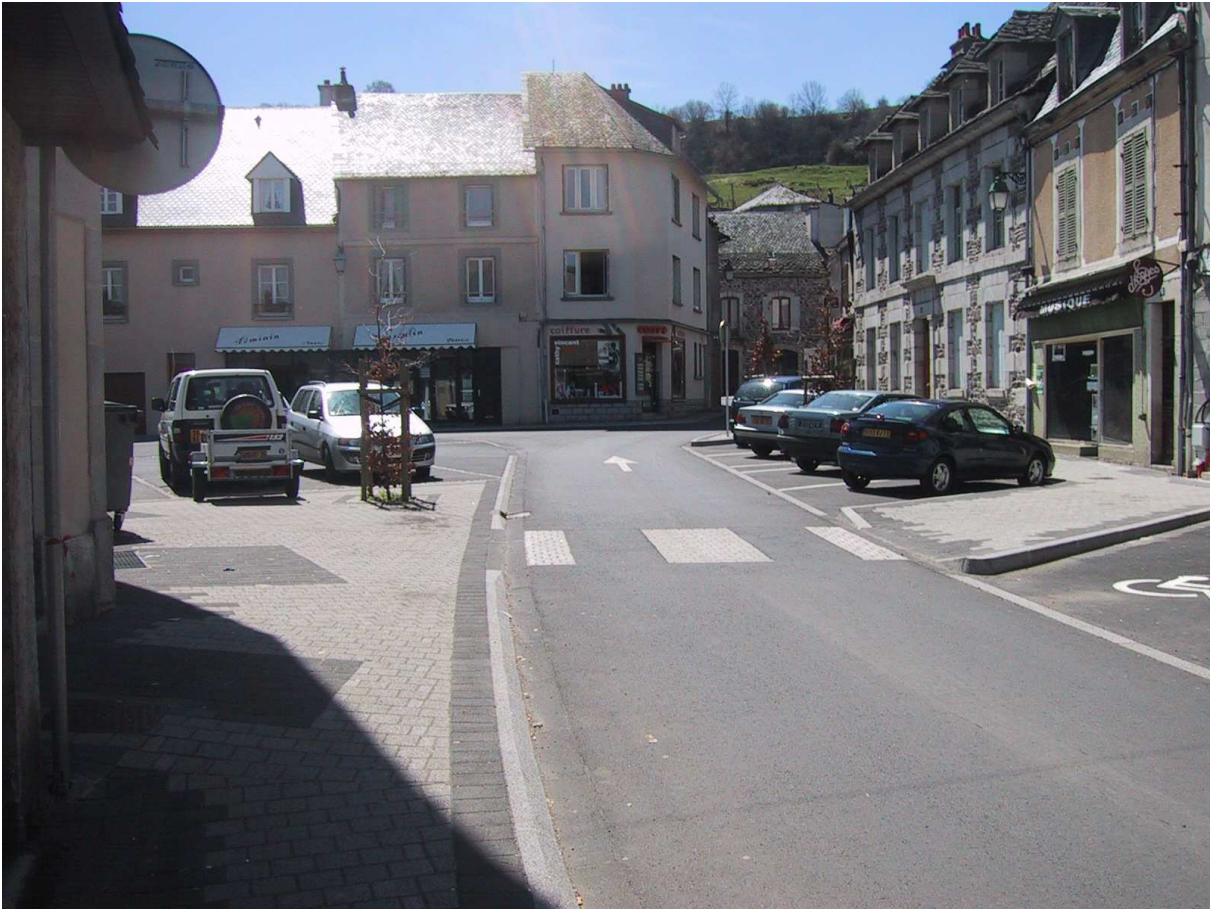
Les espaces du centre ville regroupent différentes approches de l'aménagement des voiries. Ainsi on retrouve des espaces où automobiles et piétons cohabitent (voir photo au dessus) à petite vitesse. Cela permet un espace ouvert où la seule limite reste le bâti environnant. Seul un pavage bilatéral de la voirie permet de canaliser les automobiles en son centre. La présence d'un caniveau central apporte quant à lui un aspect bourg médiéval.

La place Charles de Gaulle offre quant à elle un espace agréable où se côtoient harmonieusement aménagements récents et monument historique ou bâtiments de belle facture architecturale (Eglise et Mairie). Les pavages modernes (voirie et stationnement) font office de marquage au sol et de limite pour les automobiles tandis qu'un pavage plus traditionnel entourent les bâtiments dans un soucis de cohérence et de logique architecturale.



Alliant tradition et modernité, les aménagements de voirie et le mobilier urbain permettent d'obtenir un résultat esthétiquement réussi permettant d'augmenter le capital image du bourg et son attractivité.





Les entrées de ville, dans le même esprit d'esthétisme, ont connu une réhabilitation salubre. Chacune ont reçu l'aménagement d'un giratoire permettant de limiter visuellement le passage du milieu rural vers l'urbain.

L'aspect paysager n'est pas en reste avec une véritable politique de plantations : arbres, buissons et fleurs, le tout , en relation avec l'environnement immédiat.

Ainsi, on retrouvera, sur la route de Condat au Nord Est du bourg, une plantation importante de petits buissons au giratoire afin de dissimuler, dans une certaine mesure, certains bâtiments peu agréables visuellement et offrir un cadre paysager rénové.

Entrée Nord Est de Riom-ès-Montagnes : de nombreuses plantations agrémentent le giratoire



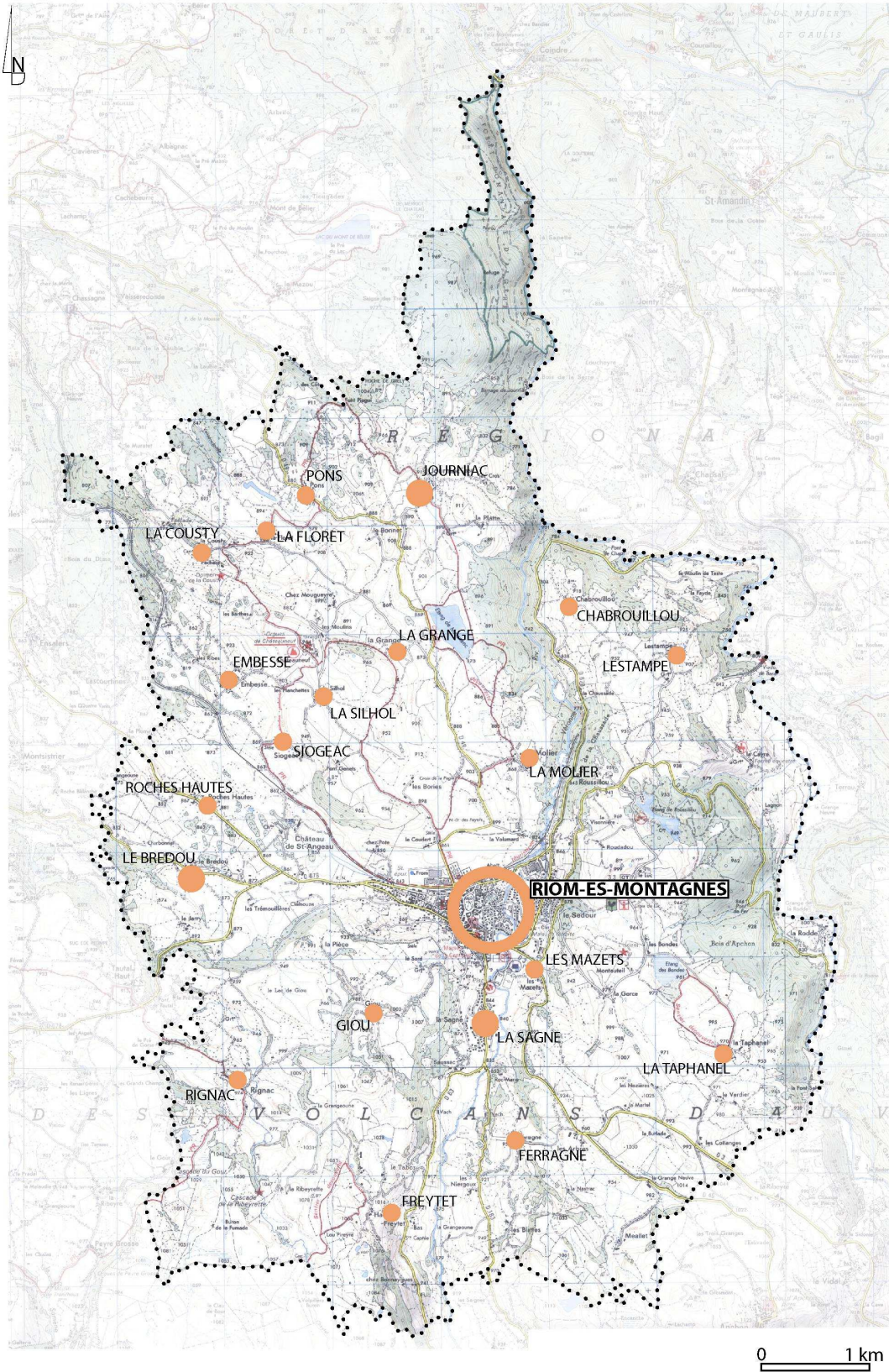


Entrée ouest : un passage brusque du milieu rural vers le milieu urbain



Entrée Sud Est de Riom-ès-Montagnes : un passage en douceur vers le milieu urbain ponctué en contrebas par le giratoire marquant l'entrée dans le bourg

HAMEAUX ET VILLAGES



c- les hameaux

A l'échelle communale, on distingue également un nombre important de hameaux, assez compacts, conjugués à un ensemble de burons isolés, dispersés dans les estives.

Les Mazets



Situé à proximité immédiate du bourg de Riom, le long de la RD3 à la sortie sud est, le hameau est situé à 850 m d'altitude.

Les Arbres

Situé sur le bord de la RD3 dans le Sud Est de la commune, les Arbres se situe à 960 m d'altitude sur le plateau dans une exposition Nord /Nord Est.





La Taphanel

La Taphanel se situe au cœur du plateau à l'est de la commune à environ 960 m d'altitude. Son accès se fait par la D3 au sud puis par une petite route carrossable ou au Nord par l'étang des Bondes.



La Sagne

La Sagne est l'extension sud du bourg de Riom. Essentiellement composée de pavillons mais aussi de quelques habitats collectifs, elles se trouve au bord de la Véronne sur les pentes du plateau du sud ouest de la commune dans une exposition est. Son accès se fait par la D63 directement depuis le bourg. L'extension s'est faite le long de la route dans un premier temps puis par procédure de lotissements, les maisons s'étant installées selon les pentes orientées est/ouest.

Saussac



Situé un peu au sud de la Sagne, Saussac est un petit hameau à 870 m d'altitude sur les mêmes pentes que le précédent hameau. Beaucoup plus modeste en terme de taille, le hameau a connu une extension récente avec la construction d'un pavillon.

Freytet

Composé de deux entités, Haut-Freytet et Freytet-Bas, le hameaux se situe sur les pentes abruptes de la vallée de la Véronne dans le sud de la commune. La partie haute du hameau se trouve à 1020 m d'altitude quand la partie basse se trouve à 921 m alors qu'elles sont séparées de moins de 500m. L'accès de la partie basse du hameau reste



relativement aisée par la D63 qui la dessert directement tandis que la partie haute n'est accessible que par un chemin carrossable mais très sinueux.

Giou



Giou est un hameau situé sur le plateau au sud ouest de Riom. Situé à environ 1000m d'altitude, son accès est assez mal aisé à partir de Riom du fait d'une route étroite, pentue et très sinueuse.

Rignac

Situé dans l'ouest du territoire communal, le hameau de Rignac est situé à 980 m d'altitude exposé sud ouest. D'une morphologie assez particulière, le hameau voit ses différentes habitations assez dispersées, le tout à des hauteurs très différentes. En effet, le site est très accidenté avec des bâtiments situés en hauteur. Un chemin secondaire traverse le village sous la forme d'une boucle permettant l'accès à toutes les habitations et les liant à l'accès principal passant aux abords du lieu-dit.



Le Bredou

Le Bredou est un hameau situé à la limite ouest de la commune. Outre une petite partie traditionnelle des hameaux que l'on peut trouver dans la commune, la proximité à la fois des axes de circulation majeurs de la commune et du bourg de Riom a permis le développement d'un certain nombre de pavillons s'étalant dans l'est du hameau le long de la D36. Il est d'ailleurs l'un des seuls hameaux à connaître un développement démographique important. Ce hameau est situé à 877 m d'altitude.



Roches Hautes

Roches Hautes se situe le long de la Transvolcanienne est constitue une sorte de porte d'entrée de la commune lorsque l'on vient de Bort. Il est situé sur un secteur relativement plan à 870 m d'altitude.



Siogeac



Petit hameau situé au Nord Ouest de Riom, il se trouve à une altitude de 900m sur une pente douce d'exposition sud.

Embesse

Ce hameau est constitué d'un habitat relativement groupé en son centre mais aussi d'un habitat dispersé le long de la voie d'accès traversant le village. Situé au pied d'une colline, le hameau est assez longiligne proposant une importante visibilité dans le paysage. A noter au milieu de l'habitat traditionnel la présence d'un chalet neuf, couleur bois, dépareillant l'ensemble.



La Silhol

La silhol est un petit hameau perché à 935 mètres d'altitude et dominant son environnement ouest proposant ainsi une vue agréable et avec une vision directe sur les Orgues de Châteauneuf situés au Nord.



La Grange

La Grange est situé au Nord de Riom-ès-Montagnes et l'accès se fait assez aisément par la D49. A une altitude de 904 mètres, le village est construit sur le flanc d'une colline culminant à 965 m.



Pons



Pons est le dernier village rencontré sur la commune en allant vers le Nord via la D49. C'est un hameau dont les habitations sont groupées et les voies étroites pour la traversée d'une départementale. Il est situé à 878 m d'altitude.

La Cousty

Situé à environ 900m d'altitude, ce hameau, de taille modeste, se situe au nord ouest de la commune.



La Floret

Placé à l'est de la Cousty, le hameau situé à 900 m d'altitude est lui aussi un hameau assez modeste d'exposition nord.



Journiac

Situé dans le Nord de la commune et à 890 m d'altitude, Journiac est l'un des plus importants hameaux de la commune. Son accès se fait par une seule route carrossable venant directement de Riom. Le hameau est composé d'un habitat groupé à plusieurs niveaux : au Nord, l'aspect de densité semble atténué par rapport à la partie sud du village faite d'habitations plus regroupées.



La Molier

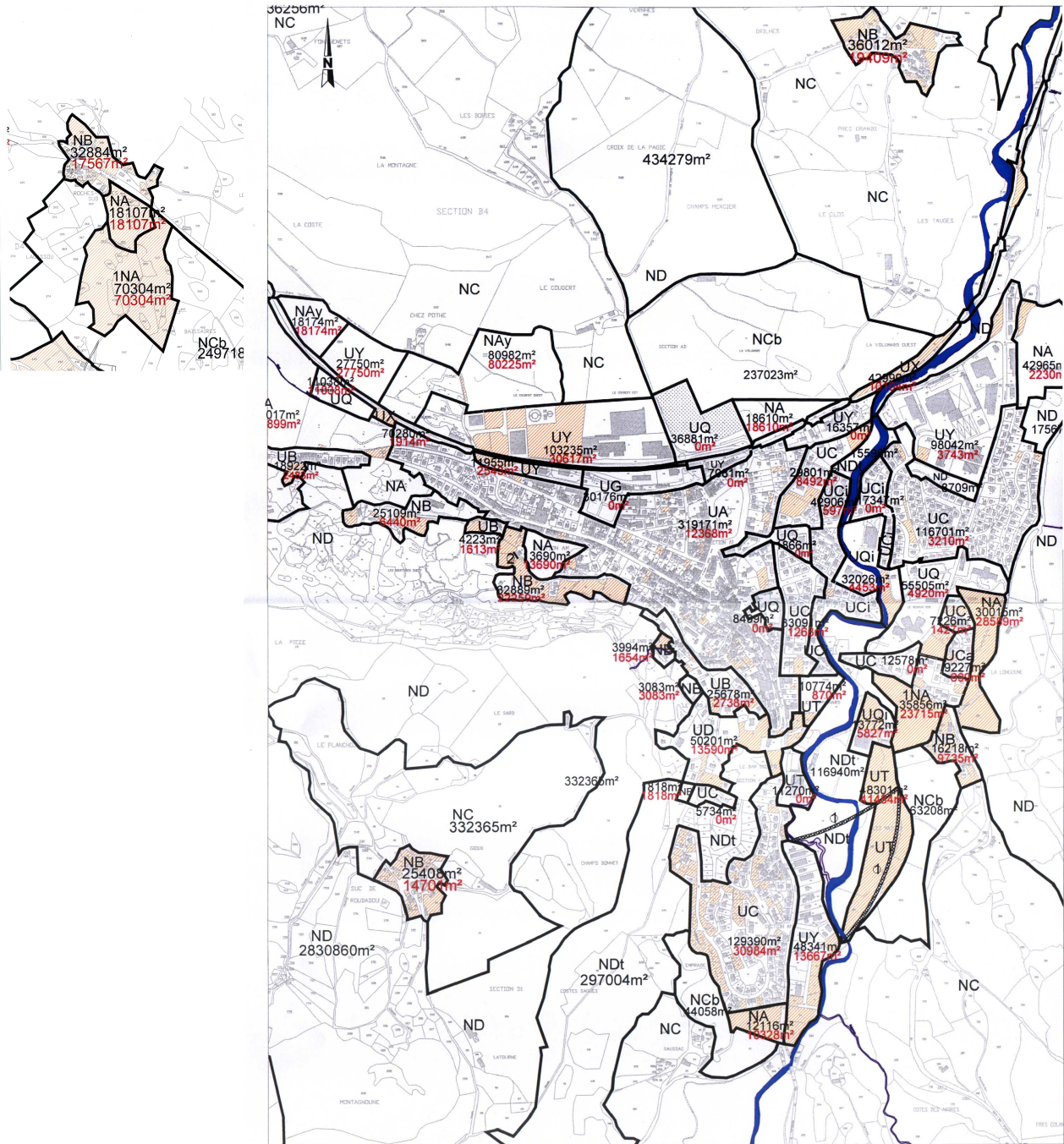
Le hameau est situé à proximité de Riom au nord, en contrebas de la D49. Le village est situé sur les pentes, encore douces de la vallée de la Véronne, dans une exposition est. Le hameau situé à 868 m domine la Véronne située à 250m à une altitude de 800m.



d- le POS : consommation et disponibilités foncières

| | COMMUNE DE RIOM-ES-MONTAGNES | | |
|--|------------------------------|--------------------------------------|------------------------------------|
| | | SURFACE TOTALE (m ²) | SURFACE LIBRE (m ²) |
| centre de Riom-ès-Montagnes : zone à caractère central : vocation d'habitat et d'activités - constructions groupées | UA | 319171 | 12368 |
| terrains équipés ou à équiper vocation d'habitat et d'activités | UB | 48823 | 6834 |
| terrains équipés ou à équiper : lotissements à la périphérie du centre ancien | UC | 334521 | 45381 |
| <i>lotissement "les Mazets" (règlement annexé au POS)</i> | UCa | 9227 | 699 |
| <i>périmètre de mesures de prévention contre les inondations (crue centennale)</i> | UCi | 60253 | 597 |
| terrains équipés ou à équiper : zone de faible densité : lotissements de 5 lots maximum | UD | 50201 | 13590 |
| partie des anciennes emprises SNCF : vocation artisanale, industrielle ou équipements | UG | 30176 | 0 |
| zone regroupant la plupart des équipements collectifs publics et privés nécessaires à l'animation de la commune | UQ | 123789 | 15958 |
| <i>périmètre de mesures de prévention contre les inondations (crue centennale)</i> | UQi | 45798 | 10280 |
| terrains à vocation touristique, sportive, culturelle ou de loisirs | UT | 197421 | 99920 |
| zone d'activités réservées au service public ferroviaire | UX | 176173 | 12018 |
| terrains à vocation industrielle, artisanale et d'entrepôts (exclusion de l'habitat) | UY | 312761 | 78320 |
| zone mixte (résidentielle ou artisanale) dont l'aménagement peut être réalisé dans le cadre d'un PAE | 1NA | 106160 | 94019 |
| zone réservée à l'urbanisation future sous réserve d'une modification de POS ou création de ZAC | NA | 269413 | 241453 |
| <i>zone réservée aux activités industrielles futures après modification du POS</i> | NAy | 99156 | 98399 |
| terrains non équipés ou partiellement équipés dont les constructions (dispersées) sont soumises à condition | NB | 718779 | 412255 |
| | TOTAL | 2901822 | 1142091 |
| zone d'exploitation agricole | NC | 25823324 | |
| <i>zone d'exploitation de carrières</i> | NCa | 64823 | |
| <i>secteur de limitation des constructions à usage agricole ou des installations classées</i> | NCb | 594007 | |
| zone de protection de site et de paysage | ND | 16930164 | |
| <i>zone de protection ou des aménagements touristiques et sportifs peuvent être admis</i> | NDt | 429540 | |
| | TOTAL | 46743680 | |

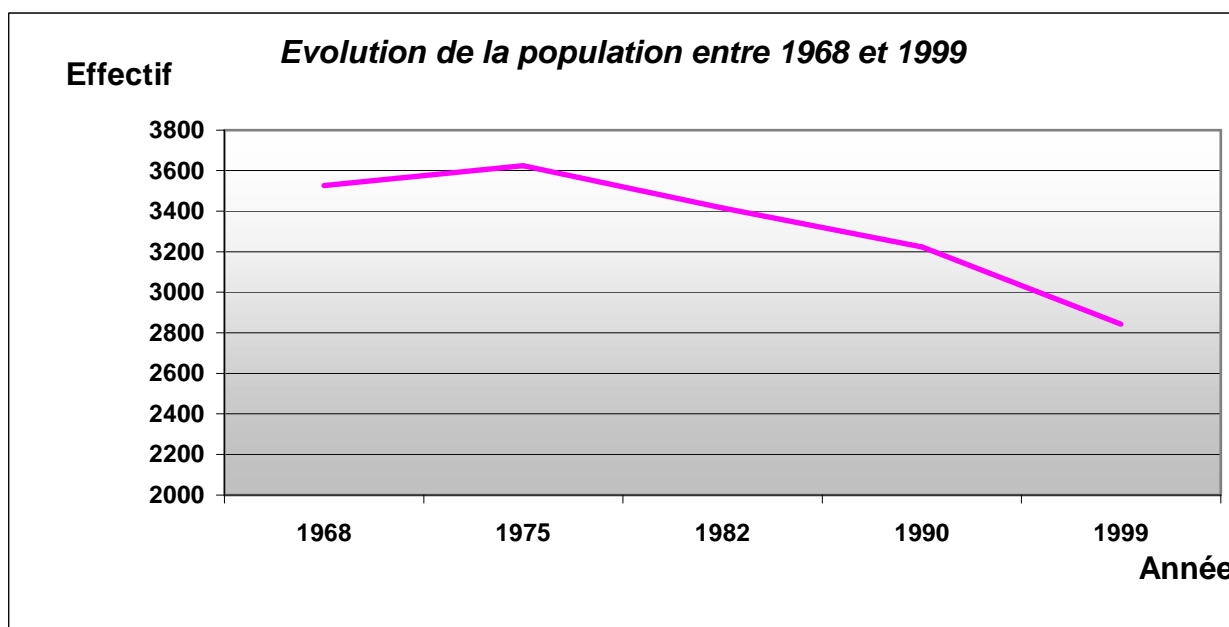
Les zones constructibles couvrent un peu plus de 290ha de la commune. Sur ces 290 ha, la superficie disponible théorique est assez importante puisque représentant 114ha soit près de 40 % de la surface totale. Pour autant, les zones immédiatement constructibles pour le logement demeurent très réduites, notamment dans le bourg.



PARTIE 2 : CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE ET HABITAT

A. La population

En 1999, la population communale atteignait 2 842 habitants soit, au vu de la superficie communale (46 km²) une densité de 61 habitants au km². La population est répartie sur 16 hameaux et, très majoritairement, sur le bourg.



| Evolution de la population | | | | | |
|--|------|------|------|------|------|
| | 1968 | 1975 | 1982 | 1990 | 1999 |
| <i>Population sans doubles comptes</i> | 3527 | 3624 | 3417 | 3225 | 2842 |

Source : INSEE –

RGP

Si la commune a bénéficié d'une légère hausse démographique jusqu'en 1975 (+2,7% entre 1968 et 1975, l'érosion démographique qui s'est amorcée par la suite n'a cessé de se poursuivre jusqu'alors, s'accroissant même fortement sur la dernière période intercensitaire (-11,87% entre 1990 et 1999 contre -5,61% entre 1982 et 1990). Cette